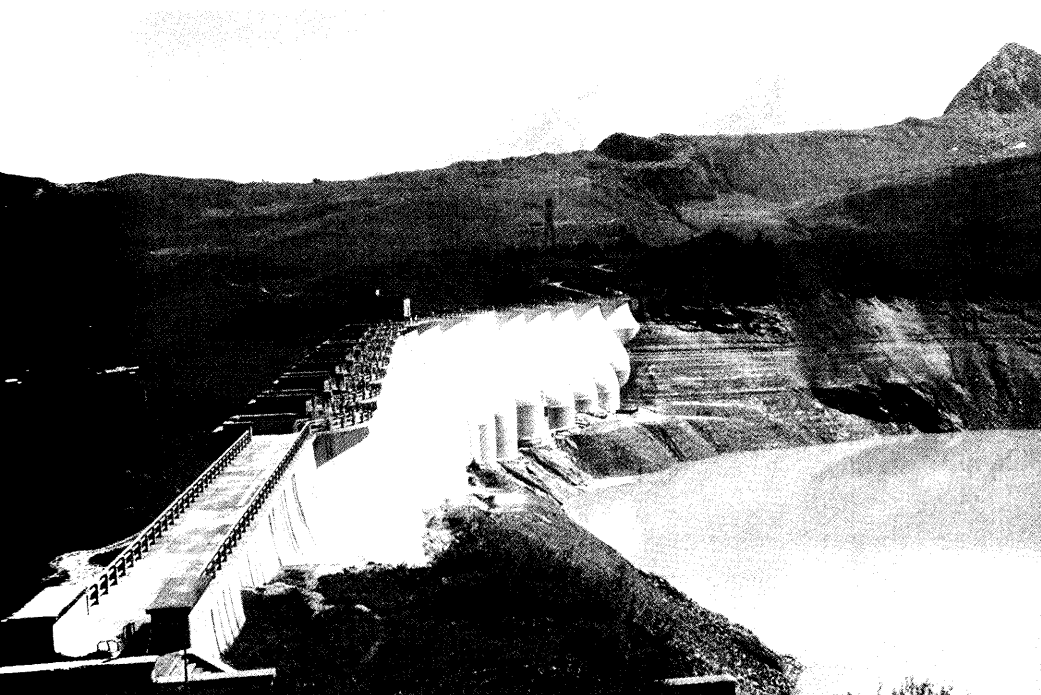




► **OUVERTURE À LA CONCURRENCE**

LE RENOUVELLEMENT DES CONCESSIONS VA CONCERNER 20 % DU PARC HYDRAULIQUE FRANÇAIS SUR CINQ ANS.

La pression monte autour des barrages



14,3 MILLIARDS DE KWH

C'EST LE VOLUME D'ÉNERGIE HYDRAULIQUE PRODUITE EN 2009 EN RHÔNE-ALPES. LA RÉGION REPRÉSENTE ENVIRON UN TIERS DE LA PRODUCTION NATIONALE.

120

C'EST LE NOMBRE DE CENTRALES HYDRAULIQUES EXPLOITÉES PAR EDF SUR LES SIX DÉPARTEMENTS DE L'UNITÉ DE PRODUCTION ALPES (ISÈRE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE, DRÔME, HAUTES-ALPES ET RHÔNE). S'AJOUTENT 132 BARRAGES DONT 24 D'UNE HAUTEUR SUPÉRIEURE À 20 MÈTRES.

180

C'EST LA HAUTEUR EN MÈTRES DU BARRAGE DE TIGNES, LE PLUS HAUT DE FRANCE. LE PLUS PUISSANT EST CELUI DE GRAND'MAISON EN ISÈRE.

210 M€

C'EST LA SOMME INVESTIE ENTRE 2007 ET 2013 SUR LES INSTALLATIONS DE L'UNITÉ DE PRODUCTION ALPES.

Première filière française pour les énergies renouvelables, l'hydroélectricité représente environ 10 % de la production d'électricité nationale. Parmi les 744 barrages et installations de plus de dix mètres de haut qui se sont développés au cours du XX^e siècle en France, 400 relèvent de la concession de force hydraulique. Avec ce régime, l'État confiait pour une durée variant de 30 à 75 ans l'exploitation d'une chute d'eau à un concessionnaire qui réalisait, en contrepartie, les installations appartenant au domaine public.

Actuellement, EDF exploite environ 80 % de la puissance hydroélectrique concédée en France. Avec ses filiales – Compagnie nationale du Rhône (CNR) et Société hydroélectrique du midi (SHEM), GDF Suez détient 17 % du parc. Le reste est géré par de petits producteurs indépendants. Mais suite aux évolutions législatives intervenues depuis les années 2000, les concessions qui étaient jusque-là reconduites de gré à gré vont faire l'objet d'un appel d'offres.⁽¹⁾

En avril dernier, le gouvernement présentait le périmètre concerné par l'ouverture du marché à la concurrence. Implantés dans les Alpes, les Pyrénées et le Massif Central, ces dix premiers sites représentent une puis-



► Super Bissorte pourrait changer d'exploitant.

sance cumulée de 5 300 MW. En pays de Savoie, sont concernées les vallées du Beaufortain et de la Maurienne. Les installations de La Girotte, Belleville, Hauteluce, Beaufort et Villard-sur-Doron sont visées en Beaufortain. Dotées d'une puissance maximale brute de 128 MW, elles connaîtront début 2014 le nom de l'exploitant retenu. En Maurienne, Bissorte et Superbissorte affichent une puissance maximale brute de 84 et 798 MW. Prévu pour début 2012, l'appel

à candidatures devrait aboutir mi-2013 au choix d'un candidat.

Le gouvernement précise que les ouvrages hydrauliques dont le fonctionnement est lié ont été groupés «afin de former des ensembles cohérents». Du coup, une quinzaine de concessions devront être stoppées avant leur arrivée à terme. En contrepartie, le concessionnaire pourra demander le remboursement de ses investissements non amortis et un dédommagement financier. Mise en service en 1986, la centrale de Superbissorte, juridiquement adossée à celle de Bissorte, fera ainsi l'objet de négociations financières en cas de changement d'exploitant.

UN MARCHÉ TRÈS DISPUTÉ

La mise en concurrence va s'organiser autour du respect des exigences de sûreté et d'un triple critère énergétique (hausse de productivité des installations), environnemental (moindre impact sur les milieux) et financier (montant de la redevance versée). Il s'agit de faire émerger les meilleurs projets tout en garantissant «une juste valorisation du patrimoine public», assure l'État qui empochera au passage la moitié de la redevance. Pour des raisons histori-